



Forêt de .	
Surta	ce
Photo si	disponible
Durée d'applica	ation:
Cadre réservé au CNPF PSG reçu le	Enregistré sous le N°





Forêt de :
Durée d'application :
Commune principale :
Département :
Surface totale :
Présenté par :
Agissant en qualité de :





Je demande l'agrément de ce plan simple de gestion au titre du Code Forestier.

Ma forêt étant concernée par des réglementations spécifiques, je demande l'agrément de ce plan simple de gestion au titre des articles L.122-7 et 8 du Code Forestier pour la ou les réglementation(s) suivante(s):

Code forestier

^{*}En cas d'indivision et en absence d'un mandataire, le PSG doit être signé par les indivisaires représentant au moins les 2/3 des biens indivis.
En cas de nue-propriété/usufruit et en absence d'un mandataire, le PSG doit être signé par chaque usufruitier et nu-propriétaire





I. Renseignements généraux

A. PROPRIETAIRE(S)

Lister les différents propriétaires

Propriétaires, nu-propriétaires et usufruitiers, indivisaires :
Nom:
Prénom:
Date de naissance :
Adresse:
Téléphone fixe :
Téléphone mobile :
Courriel:
Siret le cas échéant :
Chot lo das condant :
Dans le cas où le propriétaire est une personne morale (joindre statut ou tout document
officiel désignant le gérant ou fournir l'extrait Kbis pour les GF et les sociétés) :
Raison sociale:
N° Siret, le cas échéant :
Adresse du siège social :
Représentant légal :
Nom:
Prénom:
Date de naissance :
Adresse:
Adresse
Téléphone fixe :
Téléphone mobile :
Courriel:
Siret le cas échéant :

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le cas échéant forme juridique de la structure de regroupement (ex : ASLGF...) :





C. TABLEA							ments fiscaux év DEFI Date du dernier engagement souscrit	
Nom et prénd	om du pro	priéta Lieu	ire 1 :		Parcelle	Engage Monichon Date du dernier engagement	ments fiscaux év DEFI Date du dernier engagement	rentuels IFI Date du dernier engagement
						.ES ET FO	RESTIER	ES
C. TABLE	AUX DES	S PAF	RCELLES	S CAD	ASTRAL	ES ET FO	RESTIER	ES
Téléphone fix Téléphone m Courriel :								
Nom: Prénom: Adresse:								
B. Re	DACTEUR	R DU F	PSG					
Date de nais	sance :							
Nom et adres	-		-	<u>!</u>				
Courriel:								
Siret : Téléphone fix	ke :							
Adresse du s	siège socia	al :						
pour une sur	es…) répa	artis sı	Jr		comm	unes et		
La structure								





Nom et prénom du propriétaire 3:
Le choix de mettre en place un parcellaire forestier est laissé au rédacteur. Pour chaque propriétaire, faire apparaitre les sous totaux par commune. Les tableaux trop volumineux peuvent être portés en annexe.
Date du dernier engagement DEFI souscrit : date
Dans le cas d'un PSG concerté :
L'unité de gestion élémentaire ou sous parcelle ne pourra alors regrouper 2 propriétaires.
D. DOCUMENTS DE GESTION DURABLE PREEXITANTS
Seulement dans le cas d'un PSG concerté à vocation labellisation GIEEF Les modalités de prise en compte seront explicitées en annexe
II. Contexte A. ENJEUX ECONOMIQUES
Qualité des bois présents dans la forêt :
Préciser
 Préciser les facilités ou difficultés rencontrées pour la commercialisation des bois, le cas échéant par catégories de produits (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, bois de feu, piquets) et essences :
• Autres ressources économiques : Location de la chasse Autres : Préciser
 Accès au massif : □ Inexistant □ Difficile □ Facile Routes accessibles aux grumiers : □ suffisantes □ insuffisantes Places de dépôt : Nombre





Besoins supplémentaires d'accès et de desserte :

 Présence d'équipements pour la défense contre les incendies : □ Oui □ Non Si oui : <i>Préciser</i>
Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?
Préciser
B. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
Code forestier
 □ Forêts de protection (code forestier, articles L. 141-1 et suivants) Code de l'environnement
 ☐ Monuments naturels ou sites inscrits (code de l'environnement, article L. 341-1) ☐ Monuments naturels ou sites classés (code de l'environnement, articles L. 341-2 et suivants)
 □ Parc nationaux zone cœur (code de l'environnement, articles L. 331-1 et suivants) □ Réserves naturelles (code de l'environnement, articles L. 332-1 et suivants) □ Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (code de l'environnement, articles L. 411-1 et suivants)
□ Natura 2000 (code de l'environnement, articles L 414-4 et suivants) <u>Dans l'affirmative :</u>
Nom et n° du site :
Une charte Natura 2000 a t-elle été signée ? ☐ Oui (joindre le document) Date :
□ NonUn contrat Natura 2000 a-t-il été signé ?□ Oui (joindre le document) Date :
□ Non
Code du patrimoine ☐ Périmètres de protection d'un monument historique (code du patrimoine, art. L. 621-1 et suivants)
☐ Sites patrimoniaux remarquables (code du patrimoine, art. L. 631-1 et suivants)
Autres zonages opposables : □ Périmètres de protection des captages □ Plan de Prévention des Risques (à préciser)

7





 □ Réglementation des Boisements Informations complémentaires :
☐ ZNIEFF:
□ Autre (<i>Préciser</i>) :
Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière ?
Préciser
C ENTELLY SOCIALLY
C. ENJEUX SOCIAUX
La forêt fait-elle l'objet d'une fréquentation ? □ Oui □ Non
Si oui, quelle est son importance et sa nature (promeneurs, randonneurs, cavaliers,
cyclistes, engins motorisés,) ?
Préciser
T rediser
Existe-t-il une convention d'ouverture au public telle que prévue à l'article L.122-9 du Code Forestier ? Oui (joindre le document le cas échéant) Non
Code i olestici : Gui gemare le decament le cas concart, I Noti
Autres enjeux spécifiques éventuellement :
Préciser
T rediser
Quelle prise en compte de ces enjeux dans la gestion forestière?
Dránicar
Préciser





D. EQUILIBRE FORET-GIBIER

La propriété fait-elle partie La propriété fait-elle partie Alsace-Moselle, le propriét	d'une société de chas		□ Non
□ le propriétaire (cla□ Le locataire de la□ L'ACCA	ande le plan de chass erçant son droit de cha ause dans le bail de cl	se ? asse hasse au locataire d	de chasse)
Dégâts constatés à la réda Généralisés Nature des dégâts constate Surface des espaces ouve prairies, emprises EDF, cul Evolution souhaitable de sensibles aux dégâts du gi	és : □ Frottis □ Ecorç rts permettant l'alimei ltures à gibier) : s prélèvements (nota	age □ Abroutissem ntation des cervidés ha	ent s (clairières, landes
Gibier Identification des espèces inscrites au plan de chasse Tendance souhaitée du plan de chasse pour la durée du PSG	Chevreuils	Cerfs	
Conséquences sur la ges de prévention et de prote	stion forestière et/ou ection envisagées co	ı <u>la qualité des hak</u> ontre les dégâts de	pitats et mesures e gibier :





III. Description et gestion de la forêt

A. ANALYSE DE L'APPLICATION DU PSG PRECEDENT

N° et date d'agrément du PSG précédent en cas de renouvellemen
--

Brève analyse de l' Commentaires		précédent :	
Texte			
Mise en œuvre du précédent :	orogramme des cou	<u>upes et travaux prév</u>	us dans le PSG
Texte			
Liste des coupe	es et travaux prévu	s dans le PSG précé	edent et non réalisés :
Année prévisionnelle	Liste des parcelles	Type d'intervention prévue	Commentaire
Surface mise e	n régénération lors	du précédent PSG :	Ha
B. CHOIX DES C	OBJECTIFS DU	PROPRIETAIRE	POUR LA FORET
 □ Production de bo □ Chasse □ Protection-biodiv □ Accueil du public □ Autre : préciser 	ersité		





 Commentaires (motivation des choix, moyens prévus, priorisation des objectifs):
Texte
C. DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL Seront présentés de manière synthétique les facteurs physiques et climatique influençant la gestion.
Description :
Texte:

En fonction de l'importance des développements cette partie non obligatoire pourra également être reportée en annexe





D. DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS ET MODES DE GESTION

D- 1 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS <u>Description sommaire des grands types de peuplements présents dans la forêt :</u>
- En référence aux grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole
Type 1 : Appellation (code SRGS le cas échéant) :
Surface totale concernée :ha
Description:
Texte:
Type 2 : Appellation (code SRGS le cas échéant) : Surface totale concernée :ha
Description:
Texte:





Type 3:.....

Tableau de répartition par types de peuplement

		Surfaces par types de peuplements Tels que définis ci-dessus											
N° Parcelles	N° Sous- parcelles	Type 1	Type 2	Type 3									Total
Total													

Commentaires:

Texte	

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe





D- 2 MODES DE GESTION PROPOSES - REGLES DE CULTURE

Description sommaire des modes de gestion proposés :

- En référence aux grandes catégories de peuplements définies au paragraphe A précédent
- En référence à l'itinéraire sylvicole type lorsqu'il existe et est applicable en région

Type de peuplement 1 : Parcelles concernées :	Surface totale :ha
	Gariago totalo i illililililia
Description du mode de gestion proposé :	
Texte	
Time de nounlement 2 :	
Type de peuplement 2 :	Surface totale · ha
Type de peuplement 2 : Parcelles concernées :	Surface totale :ha
Type de peuplement 2 : Parcelles concernées : Description du mode de gestion proposé :	Surface totale :ha
Parcelles concernées :	Surface totale :ha
Parcelles concernées : Description du mode de gestion proposé :	Surface totale :ha
Parcelles concernées : Description du mode de gestion proposé :	Surface totale :ha
Parcelles concernées : Description du mode de gestion proposé :	Surface totale :ha
Parcelles concernées : Description du mode de gestion proposé :	Surface totale :ha
Parcelles concernées : Description du mode de gestion proposé :	Surface totale :ha





Parcelles concernées :	Surface totale :ha
Description du mode de gestion proposé :	
Texte	

Récapitulatif par parcelle ou groupe de parcelles

N° Parcelles	N° Sous parcelles	Surface (ha)	Type de peuplement	Type de peuplement objectif	Observations/précisions

Dans le cas d'un PSG concerté :

Time de neumlement 9 :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe

^{*} Pour un même type de peuplement des modes de gestion différents pourront être envisagés par parcelle ou groupe de parcelles





IV. Programme des interventions

A. NOMENCLATURE CONSEILLEE DES INTERVENTIONS COUPES ET TRAVAUX ET ABREVIATIONS A UTILISER :

COUPES	ABREGE	TRAVAUX	ABREGE	
Coupe rase (et coupe par bandes)	CRA	Reboisement = plantation / semis	REB	
Coupe d'ensemencement	CEN	Enrichissement / Regarni	ENR	
Coupe secondaire	CSE	Dégagement et nettoiement	DEN	
Coupe définitive	CDE	Dépressage	DEP	
Balivage	BAL	Taille de formation	TF	
Eclaircie = coupe d'amélioration	ECL	Elagage	ELA	
Eclaircie à dominante Bois d'Industrie	EBI	Travaux jardinatoires (soins culturaux en traitement irrégulier)	TJ	
Coupe sanitaire	CS	Entretien DFCI	DFC	
Coupe jardinatoire (ou de traitement irrégulier)	CJ	Nettoyage après accident	NAC	
Coupe de taillis	СТ			
Coupe de cloisonnements d'exploitation	CLO			
Récolte multi-produits	RMP			

Des types de coupes ou de travaux non prévus dans cette typologie synthétique peuvent toutefois être utilisés. Le code choisi correspondant sera alors utilisé dans les cases du tableau suivant.





B. PROGRAMMES DES COUPES ET TRAVAUX:

Par parcelle et année seront indiquées les interventions prévues en utilisant les abréviations proposées en page précédente

Sauf pour les coupes rases les taux de prélèvement seront précisés

			Années (ajouter des colonnes si nécessaire)													
Parcelle ou sous parcelle forestière	Surface	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031





Commentaires éventuels, notamment précisions complémentaires pour permettre l'agrément au titre des articles L.122-7 et 8 :
Texte

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par propriétaires sera porté en annexe





C. PROGRAMME DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Programme des travaux d'infrastructure (routes, places de dépôt, fossés,)								
Année prévisionnelle de réalisation des travaux	Numéro(s) de(s) parcelle(s) ou sous parcelle(s)	Nature de l'intervention						

Commentaires :		
Préciser		

Dans le cas d'un PSG concerté :

Le tableau détaillé de répartition par parcelles cadastrales et forestières (lorsqu'elles existent) composant la forêt est porté en annexe.

<u>Pièces obligatoires à fournir en annexe au document :</u>

- Le plan de localisation de la forêt indiquant le chef-lieu de la ou des communes de situation de la forêt, les voies d'accès à celle-ci et les contours de la propriété faisant l'objet du plan simple de gestion.
- 2. Le plan particulier de la forêt, comportant les indications ci-après :
 - l'échelle, qui doit permettre une lecture aisée et ne doit pas être inférieure au 1 : 10 000 ;
 - le nord géographique ;
 - les limites de la forêt et les points d'accès ;
 - les cours d'eau et les plans d'eau ;





- les équipements les plus importants, tels que maisons forestières, chemins, lignes de division, pare-feu, points d'eau aménagés, principaux fossés, etc.;
- le parcellaire forestier correspondant au plan simple de gestion et mentionnant la surface de chaque parcelle ou, à défaut, le parcellaire cadastral;
- la cartographie des peuplements établie par référence aux types décrits dans le plan simple de gestion, en cohérence avec les grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole.
- La date (au minimum l'année d'établissement de ce plan particulier
- 3. Le cas échéant, la convention d'ouverture d'espaces boisés au public signée avec une collectivité lorsqu'elle nécessite, conformément à l'article L.122-9 du code forestier, d'intégrer les objectifs d'accueil du public dans le plan simple de gestion.
- 4. Le cas échéant, le contrat Natura 2000.
- 5. Si le propriétaire est une personne morale, copie du document nommant représentant légal de celle-ci la personne qui présente le plan en son nom ; ce document peut être remplacé, pour une société, par l'extrait K bis du registre des sociétés.
- 6. Si le plan n'est pas présenté par le propriétaire ou, pour une personne morale, par son représentant légal, le mandat habilitant la personne qui présente le plan à leur place à signer ce dernier.

Dans le cas d'un PSG concerté :

- 7. La liste des parcelles cadastrales appartenant à chaque propriétaire (comportant la date d'établissement)
- 8. Nom, adresse et date de naissance ou SIRET de chaque propriétaire
- 9. Mandat ou KBis de chaque propriétaire en indivision ou en société
- 10.La liste des documents de gestion durable préexistants pris en compte
- 11. Un tableau de programme des coupes détaillé par propriétaire
- 12. Un tableau des interventions détaillé par propriétaire

Autres pièces susceptibles d'être portées en annexe pour enrichir le document (liste non exhaustive) :

- Description du milieu naturel
- Facteurs physiques et climatiques influençant la gestion
- Description des stations forestières
- Histogramme des classes d'âge
-